



Deux CDI - Csp et demission

Par **Nico100**, le **06/02/2022** à **14:18**

Bonjour,

Je suis en [CDI](#) dans une societe qui vient d'etre en liquidation judiciaire et qui me propose le CSP, sauf que etant au [chomage](#) Partiel durant 2021, j'ai trouvé un autre cdi. J'ai démissionné de ce CDI dont le preavis se termine le 16/02/2021. Le delai de reflexion pour le csp (que j'ai accepté) se termine Le 18/02/2021. Ma question : sachant que j'ai démissionné de mon autre emploi avant le delai de reflexion de 21 jours du csp propose par mon autre entreprise (en liquidation), et donc rupture du [contrat de travail](#) le 18/02, me donnera t-on droit au CSP ? Merci par avance.